



## sucession donation neveux et nieces

Par **DOLORES77**, le **12/08/2010** à **12:44**

Bonjour,

Mon oncle et ma tante doivent entrer en maison de retraite incessamment.

la maison de retraite leur a signalé que tous leurs comptes vont être déclarés, car il va y avoir une enquête Banque de France.

de plus, les paiements seront à leur charge totale, tant qu'il y aura de l'argent sur les comptes et seulement à ce moment l'aide sociale prendra effet !

Donc si j'ai bien compris, il faut attendre qu'ils n'aient plus aucune économie pour que l'aide fonctionne ?

et à partir de ce moment on leur laissera 10 % de leurs retraites soient environ 200 euros par mois.

est-il possible qu'ils fassent une donation aux neveux et nièces et comment procéder ?

est-il possible aussi de prendre quelques liquidités pour leur mettre de côté ?

il parait que la Banque de France peut revenir sur quatre années en arrière ?

merci de votre réponse

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **14:21**

Imaginez quand même que ça serait trop facile : on donne ses biens à des gens non tenus à l'aide alimentaire et on se place à la charge de l'Etat.

De toute façon, la donation entre oncle/tante et neveux/nièces, c'est 55% de droits à payer sur la somme donnée au delà de 7849 euros.